

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du 22/03/2024

Date de publication : 08/04/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 036

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 022-280324

**OBJET : SECURITE, PREVENTION,  
CITOYENNETE ET VILLE  
NUMERIQUE**

Approbation de la convention Métropole relative à la maintenance hébergement du logiciel PELEHAS.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc C

onseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240328-280324\_22-DE  
Reçu le 08/04/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
08/04/2024



**Délibération n° 022-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)**

(donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU rapporte :

La Direction Logement - Habitat de la Ville d'Aubagne utilise le logiciel « Pelehas » de la société AFI depuis de nombreuses années, pour gérer le contingent et les demande de logements.

Le logiciel a été installé dans un premier temps en interne sur les serveurs de la Ville d'Aubagne.

En 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a décidé d'acquérir ce même logiciel et de le mettre à disposition de ses communes dans un environnement mutualisé.

Dès lors, Aubagne abandonne l'utilisation de son application en interne au profit de la version d'application de type « web » mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et le l'Etoile.

Par la suite, le Conseil de Territoire 4 puis la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) ont offert une continuité de service quant à l'hébergement, la maintenance et le support de cette application.

Aujourd'hui, les villes utilisatrices doivent régulariser cette situation avec la Métropole AMP.

Le coût de cette prestation est fixé en fonction de la strate démographique, soit pour la commune un tarif annuel de 3566.21 €. La durée de la convention est fixée à 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an. Celle-ci prendra fin à l'issue d'une durée maximale de 8 ans.

Cette délibération propose d'approuver la convention de mise à disposition de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent de logements, à savoir « Pelehas mode web ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° IVIS 016-14763/23/BM du 12 Octobre 2023,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240328-280324\_22-DE  
Reçu le 08/04/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
08/04/2024



**Délibération n° 022-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)**

**CONSIDERANT** la nécessité de régulariser la situation quant à l'utilisation du logiciel « Pelehas mode web »,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne relative à l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent de logements « Pelehas mode web » ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240328-280324\_22-DE  
Reçu le 08/04/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
08/04/2024

